

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2020- 007

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20
Date de convocation du conseil syndical : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés : M LEFRANCQ

Secrétaire de séance : M WAFLART André

Membres	20
Présents	18
Votants	18
Exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Objet : Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur WAFLART André, vice-doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr CHALARD Jean-Pierre, Président du SIAEP Vayres et Tardoire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Voir annexe

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 30 JUIL. 2020



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2020- 008

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés : M LEFRANCQ

Secrétaire de séance : M WAFLART André

Objet : Vote du compte de gestion 2019 du syndicat Vayres et Tardoire

Membres	20
Présents	18
Votants	18
Exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Considérant que toutes les opérations sont régulières Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

Pour copie conforme
Le Président,

LE 30 JUIL. 2020



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2020- 009

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés : M LEFRANCQ

Secrétaire de séance : M WAFLART André

Membres	20
Présents	18
Votants	18
Exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Objet : *Affectations de résultat 2019*

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu le compte administratif du syndicat de l'exercice 2019,

Statuant sur les affectations cumulées du résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2019,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'investissement : **266 738,93 €**
(voir annexe)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 30 JUIL. 2020



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2020- 011

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés : M LEFRANCQ

Secrétaire de séance : M WAFLART André

Membres	20
Présents	18
Votants	18
Exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Objet : Avenant n°1 VBG – Modification de la convention d'échange d'eau entre le syndicat VBG et le syndicat Vayres et Tardoire

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Syndical de l'avenant n° 1 de la convention d'échange d'eau entre le syndicat VBG et le syndicat Vayres et Tardoire suite à l'intégration des communes de Marval, Pensol, La Chapelle à VBG. Les conditions d'échange d'eau restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à signer cet avenant ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 30 JUIL. 2020



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2020- 012

L'an deux mille vingt, le 28 juillet à 20 heures, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente d'Oradour-sur-Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHALARD.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 20 juillet 2020

PRESENTS : MM BARBE, CHALARD, COIFFIER, GABETTE, GIBAUD, GRENOUILLET, GUILLOU, Mme HINK, MM LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, MONTOYA, PUYHARDY, ROGER, SIMONNEAU, WAFLART, COQUILLAUD

Excusés : M LEFRANCQ

Secrétaire de séance : M WAFLART André

Membres	20
Présents	18
Votants	18
Exprimés	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Objet : Avenant n°2 SAUR – Prise en charge financière de l'achat d'eau en Charente par le syndicat d'eau potable Vayres et Tardoire

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Syndical de l'avenant n° 2 de la SAUR à la délégation de service d'eau potable relatif à l'achat d'eau au syndicat de Montemboeuf pour l'alimentation en eau potable du château d'eau de Maisonnais sur Tardoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical autorise le Président à signer cet avenant ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE 30 JUIL. 2020

